



# JOUR DE CARENCE UN ÉNIÈME REPORT



Le Syndicat National Pénitentiaire **FORCE OUVRIÈRE** vous informe que suite à une erreur de l'administration, les jours de carence liés à chaque arrêt maladie d'un

personnel pénitentiaire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, devaient être prélevés sur la paye de juin. Suite à une difficulté de mise en route du logiciel de traitement des journées de carence, ces retenues seront une énième fois reportées et donc seront prélevées dans leur totalité sur la seule paye du mois de juillet 2018...

**Une fois de plus, les personnels vont se voir saisir en un bloc, d'une partie de leur salaire et cela pendant la période estivale, privant certains d'entre eux ainsi que leurs familles d'activités bien méritées.**



FO Pénitentiaire – le 24 mai 2018